

Projet d'arrêté de MM. Pierre-André Torrent, David Brolliet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil».

(transformée en interpellation N°800 par son auteur lors de la séance du Conseil municipal du 13 janvier 1999)

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant, suite à la motion N° 261, les réponses insatisfaisantes du Conseil administratif motivant une nouvelle motion N° 322 déposée le 5 juin 1998 et n'ayant pas encore eu de réponse;

compte tenu de l'urgence de la sécurité sur ledit chemin et un plan d'aménagement cohérent à ce jour non encore créé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de trois de ses membres,

arrête:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de un franc (symbolique) destiné à la mise en place d'un véritable projet d'aménagement tenant compte de cette sécurité.

Art. 2. - Le Conseil administratif est chargé de présenter et de proposer un projet en accord avec les normes usuelles et l'Etat de Genève.